

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [pinel-v-csdm-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/61622a72631c2948f5e22118>

Date d'obtention : 2025-03-10 14:05:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode efficace qui a réduit le temps de traitement de ce genre de dossier.

Interventions plus uniformes. Les jeunes sont pris en charge plus rapidement et on évite la propagation des images et/ou vidéos à caractère sexuel.

Elle a permis aux jeunes concernés d'obtenir un traitement alternatif à la judiciarisation.

Amélioration du sentiment de sécurité chez les jeunes, les parents et les intervenants en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lorsque j'aurai les deux badges requis, je pourrai mieux intervenir et utiliser la trousse SEXTO dans mon milieu de travail auprès des jeunes de mon école secondaire en cas de sextage.

La formation va me permettre d'être mieux informé sur mes droits et mes responsabilités en tant qu'intervenant dans un cas de sextage dans mon école et de mieux connaître les droits et responsabilités des autres partenaires ainsi que ceux des parents et des élèves concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les vidéos ou photos à caractère sexuel. Ne pas chercher à regarder le contenu du cellulaire du jeune.

À suivre les étapes proposées dans la trousse SEXTO.